Délibération mise en ligne le 01/09/2022

Envoyé en préfecture le 01/09/2022 Reçu en préfecture le 01/09/2022



du bureau syndical Séance du 6 mai 2022 Délibération n° B2022-17

Convention de partenariat avec ENEDIS pour Saint Martin des Champs

Nombre de membres en exercice 13 Nombre de membres présents 9 Nombre de pouvoirs 2 Nombre de votants 11

Le six mai deux mille vingt deux, à dix heures, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère, convoqué le 29 avril 2022 s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents:

- Collège Aber/Iroise
 - Antoine COROLLEUR, reçu pouvoir de Pierrot BELLEGUIC et de François HAMON
- Collège Quimper Fouesnant
 - Hervé HERRY
 - Thomas FEREC
- Collège Quimperlé/Concarneau
 - Jacques RANNOU
 - Marie-José TOULLEC
- Collège Cap Sizun/Douarnenez
 - René SOUBEN
- Collège Crozon/Châteaulin
 - Xavier BOREL
- Collège Landerneau/Lesneven
 - Jean-Yves QUERE
- Collège des EPCI
 - Pascal KERBOUL
- Services du SDEF: Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique
- Excusés: Pierrot BELLEGUIC, François HAMON, Marie-Claire HENAFF, Stéphane LE DOARE.

Affiché le

ID: 029-252901145-20220506-B202217-DE

Convention de partenariat avec ENEDIS pour Saint Martin des Champs;

La commune de Saint-Martin-des-Champs a sollicité le SDEF et ENEDIS pour l'embellissement de deux postes de distribution publique d'électricité. Les travaux et le financement sont assurés par la commune.

Dans le cadre d'un partenariat, ENEDIS et le SDEF apporte chacun un soutien financier de 400 € par poste.

Il est proposé de formaliser ce partenariat par conventions tripartites commune/ENEDIS/SDEF;

Le Bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > approuve les deux conventions tripartites,
- > décide le versement de 400 €/poste, imputé à l'article comptable 65734,
- > autorise le président à signer lesdites conventions.

Pour extrait conforme au registre

Antoine COROLLEUR, Président du SDEF